



Diffusion messages privés

Par 1986

Bonjour,

Une ancienne collègue de travail assigne le PDG au prud'hommes.

Cette dernière a divulgué via son avocate de vieux échanges de messages privés entre elle et moi, qui malheureusement sont en défaveur de mon PDG.

Je n'ai jamais donné mon accord pour la diffusion de ces messages.

Ai-je un recours ?

Merci pour vos réponses.

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour

A part lui rappeler les règles de politesse, aucun recours.

Quand vous envoyez un message, le destinataire peut l'utiliser comme il veut.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes par contre libre de faire une attestation réduisant la portée de ces messages à néant à la faveur de votre employeur.